MURVIEL
LÈS MONTPELLIER

DÉLIBÉRATION N°2026-84

Séance du mardi 17 novembre 2026

LE 17 NOVEMBRE 2026 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 10 NOVEMBRE 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR GILLES CUSIN, MAIRE.

Nombre de Conseillers

En Exercice	19
Présents	13
Votants	19

Présents : M. Gilles CUSIN, M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU, M. Dominique BARIL, Mme Zahia BOUKTAB, M. Philippe GIRAUD-CHATILLON, M. Serge SERRA, M. Philip VALANDRO, M. Laurent PRAT, M. Laurent VIAL, M. Mickaël CHAPELLE GARCIA, Mme Laura PAUTLER, Mme Lisa BRISSAC, Mme Sylvia BRISSAC.

Pouvoirs :
Mme Caroline LEEMANS avait donné pouvoir à Mme Laura PAUTLER,
Mme Sylvie MEURIOT avait donné pouvoir à M. Dominique BARIL
Mme Aurore CLEMENT avait donné pouvoir à Mme Zahia BOUKTAB
Mme Jessica LAUVERGEON avait donné pouvoir à Mme Sylvia BRISSAC
M. Nicolas ANTHERIEU avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN
Mme Chrystelle FAURE avait donné pouvoir à M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU

Secrétaire de séance : M. Philip VALANDRO

OBJET : AVENANT À LA CONVENTION D'ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DU CDG34 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu la délibération n°18/2025 du Conseil Municipal actant l'adhésion de la commune au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste proposé par le CDG 34 ;

Vu la délibération n°2026-D-049 du CDG34 autorisant le Président du CDG à proposer aux collectivités adhérente la prorogation de leur convention par avenant ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles R.135-1 à R.135-10 ;

Considérant que la convention arrive à échéance le 31 décembre 2026 ;

Considérant que cet avenant a pour objet la prorogation de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2028 ;

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au dispositif de signalement du CDG34 annexée à la présente affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité cette délibération par :
POUR : 19 voix
CONTRE : 0 voix
ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Philip VALANDRO
Secrétaire de séance

Gilles CUSIN
Maire de Murviel-lès-Montpellier

MAIRIE DE MURVIEL-LES-MONTPELLIER (Hérault)

Certifié exécutoire compte tenu de :
sa transmission en préfecture le 20/11/2020
et de sa publication le 20/11/2020
et/ou de sa notification le _____